

EDUC2MC - Introduction

EDUC2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Vision du diplômé

L'UCL en partenariat avec l'Université de Namur souhaite former **des « enseignants-chercheurs » dans le domaine de la pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur, adoptant une démarche 'Scholarship of teaching and learning' (SoTL) et capables de répondre aux enjeux majeurs de l'enseignement supérieur actuel, notamment en regard des missions que lui assigne notre société.**

Tel est le **défi** que le diplômé du master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur se prépare à relever.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Adopter une démarche de pratique réflexive

Adopter une démarche systématique de questionnement et d'analyse réflexive sur ses activités d'enseignement ou de formation dans une perspective d'évaluation et d'amélioration de celles-ci.

2. Conceptualiser ses pratiques professionnelles

Maîtriser, porter un regard critique et mobiliser la recherche sur l'apprentissage et l'enseignement au supérieur, ainsi que les apports de l'épistémologie et éventuellement de la didactique de sa discipline pour analyser, documenter et fonder ses pratiques professionnelles et la recherche sur ses pratiques.

3. Maîtriser les spécificités des recherches en éducation

Maîtriser et mobiliser, avec pertinence et rigueur, les méthodes et outils spécifiques au domaine de la recherche en éducation

3.1 Intégrer les spécificités d'une recherche en éducation : typologies, enjeux, étapes, qualités attendues, limites, ...

3.2 Maîtriser les différentes méthodes de recueil et d'analyse de données pour l'étude de questions de recherche en éducation.

4. Concevoir et mener une recherche sur sa pratique

Concevoir et mener une recherche sur sa pratique dans l'enseignement supérieur

4.1 Décrire une problématique et des questionnements issus de sa pratique professionnelle.

4.2 Cibler un objet de recherche et définir sa(ses) question(s) de recherche.

4.3 Mobiliser les cadres théoriques, issus de la recherche en éducation et des disciplines concernées, pertinents en regard de la question de recherche.

4.4 Concevoir un dispositif de recherche cohérent avec la question de recherche posée.

4.5 Collecter, traiter et présenter les données pertinentes en mobilisant les outils de recueil de données et d'analyse adéquats.

4.6 Discuter les résultats et leurs limites.

4.7 Formuler des conclusions et des perspectives tant au niveau théorique que pratique.

5. Communiquer sur sa pratique et sur sa recherche pour contribuer au champ de la formation et de l'apprentissage

Communiquer et interagir sur sa pratique professionnelle et sa recherche dans la perspective de contribuer à la diffusion des connaissances dans le domaine de la pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur

5.1 Communiquer, à l'oral et à l'écrit, sa recherche de façon structurée et argumentée en fonction du contexte, du public visé (pairs et experts) et des intentions poursuivies et en débattre de manière constructive.

5.2 Interagir, avec pertinence, avec ses pairs et des experts dans la construction de connaissances concernant l'enseignement et l'apprentissage lors de séminaires ou de conférences internationales.

5.3 A travers une diffusion de sa recherche au sein de la communauté scientifique, contribuer à l'avancement des connaissances en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur.

6. Développer une identité d'enseignant-chercheur

Développer une identité d'enseignant-chercheur soucieuse de renforcer les apprentissages des étudiants et la qualité de la formation, dans une logique de développement professionnel

6.1 Développer une posture de recherche sur ses pratiques professionnelles.

6.2 Affronter (prendre conscience et réagir adéquatement) les devoirs et dilemmes éthiques de la pratique enseignante et de la recherche en enseignement supérieur.

6.3 Participer aux communautés de pratiques et aux réseaux scientifiques dans le domaine de la pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

EDUC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par.t à ens 0 3 que l conditions génvisées, aux conditions complémentaires qu'ell,351es par les autorités acadex-ci nédits.

